

le transport des produits dangereux






Certains produits sont, de par leur nature, dangereux et leur libération intempestive peut provoquer dans certains cas de graves accidents : explosions, incendies, irradiations, empoisonnements, pollutions, ...

Il est donc de l'intérêt de tous que le conditionnement, la manipulation et le transport de tels produits fassent l'objet du maximum de précautions.

Il existe à cet égard des prescriptions légales sur lesquelles nous croyons devoir insister auprès des expéditeurs.

En ce qui concerne le transport par fer, ces prescriptions sont contenues dans le R.I.D. (Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses). Elles sont d'application aussi bien en trafic intérieur qu'en trafic avec l'étranger.

Les produits sont classés en diverses catégories :

Numéro d'immatriculation de l'étiquette	Symbole et description	Signification	Applications
DC 1944	Bombe noire sur fond orange 	DANGER D'EXPLOSION	Sur les colis, containers et wagons contenant : <ul style="list-style-type: none"> — des matières et objets explosibles (classe Ia du R.I.D.) ; — des objets chargés en matières explosibles (classe Ib du R.I.D.).
DC 1938	Flamme noire sur fond orange 	DANGER DE FEU	Sur les colis, containers et wagons contenant : <ul style="list-style-type: none"> — des boîtes ou cartouches à gaz inflammables sous pression (classe Id du R.I.D.) ; — certaines matières sujettes à l'inflammation spontanée (classe II du R.I.D.) ; — certaines matières liquides inflammables (classe IIIa du R.I.D.) ; — certaines matières solides inflammables (classe IIIb du R.I.D.) ; — certaines matières toxiques (classe IVa du R.I.D.) ; — des peroxydes organiques (classe VII du R.I.D.).
DC 1972	Flamme au-dessus d'un cercle ; noir sur fond orange 	MATIERE COMBURANTE	Sur les colis, containers et wagons contenant des matières comburantes (classe IIIc du R.I.D.).

- Classe Ia : Matières et objets explosibles.
- Classe Ib : Objets chargés en matières explosibles.
- Classe Ic : Inflammateurs, pièces d'artifice et marchandises similaires.
- Classe Id : Gaz comprimés, liquéfiés ou dissous sous pression.
- Classe Ie : Matières qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables.
- Classe II : Matières sujettes à inflammation spontanée.
- Classe IIIa : Matières liquides inflammables.
- Classe IIIb : Matières solides inflammables.
- Classe IIIc : Matières comburantes.
- Classe IVa : Matières toxiques.
- Classe IVb : Matières radioactives.
- Classe V : Matières corrosives.
- Classe VI : Matières répugnantes ou susceptibles de produire une infection.
- Classe VII : Peroxydes organiques.




Pour chacun des produits considérés, la brochure indique entre autres les emballages et récipients adéquats, les mentions à faire figurer en lettre de voiture et les étiquettes de danger à apposer sur les colis, les containers et les wagons.




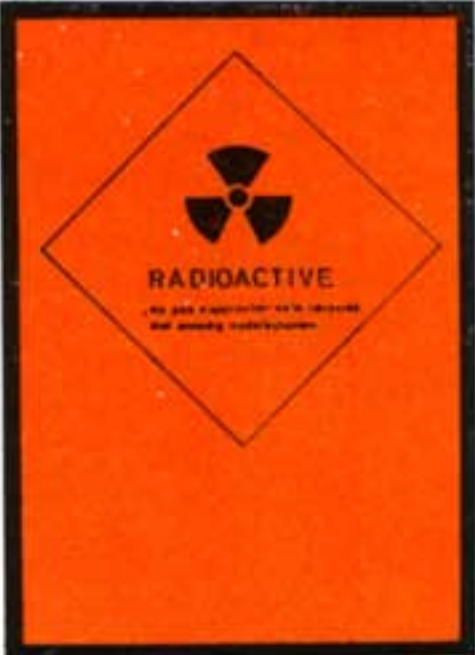
Notre propos, ici, est d'insister spécialement sur la nécessité impérieuse de munir les envois d'étiquettes de danger qui sont destinées à attirer l'attention des préposés du chemin de fer sur le caractère spécial des produits transportés. Ces étiquettes ont un sens bien précis qui implique automatiquement des précautions appropriées. Il appartient aux expéditeurs d'apposer eux-mêmes les étiquettes sur les wagons, les containers et les colis.





Au cas où les colis ne peuvent recevoir d'étiquettes, celles-ci doivent être collées sur des cartons ou sur des tablettes solidement attachés aux colis. Les expéditeurs sont autorisés à apposer sur les emballages d'expédition, sur les wagons de particuliers et sur les containers des marques de danger indélébiles correspondant aux modèles prescrits.

Les étiquettes en question peuvent être obtenues dans les gares à marchandises. S'ils éprouvent quelque difficulté, les expéditeurs s'adresseront utilement à nos chefs d'agence.

Nous reproduisons à titre d'indication un fac-similé des diverses étiquettes dont l'apposition est prescrite en y ajoutant chaque fois la description, la signification et les cas d'application.

Numéro d'immatriculation de l'étiquette	Symbole et description	Signification	Applications
DC 1991	Tête de mort noire sur fond orange 	MATIERE TOXIQUE	Sur les colis, containers et wagons contenant : — certaines matières liquides inflammables (classe IIIa du R.I.D.) ; — certaines matières toxiques (classe IVa du R.I.D.).
DC 1973	Croix de St-André noire sur fond orange 	MATIERE NOCIVE	Sur les colis, petits containers et wagons contenant certaines matières toxiques (classe IVa du R.I.D.).
DC 1974	Gouttes s'écoulant d'éprouvettes sur une plaque et sur une main ; noir sur fond orange 	MATIERE CORROSIVE	Sur les colis, petits containers et wagons contenant : — certaines matières comburantes (classe IIIc du R.I.D.) ; — certaines matières corrosives (classe V du R.I.D.).

Numéro d'immatriculation de l'étiquette	Symbole et description	Signification	Applications
DC 1975	Carré posé sur la pointe, trèfle schématisé, inscription RADIOACTIVE, une bande verticale (symbole et inscriptions noirs sur fond blanc, bande verticale rouge) 	MATIERE RADIOACTIVE	Sur les colis et petits containers de la catégorie I - BLANCHE (classe IVb du R.I.D.) contenant de la matière radioactive. En cas d'avarie des colis ou containers, danger pour la santé par ingestion, inhalation ou contact avec la matière qui se trouverait répandue.
DC 1976	Carré posé sur la pointe, trèfle schématisé, inscription RADIOACTIVE, deux bandes verticales (symbole et inscriptions noirs; fond moitié inférieure: blanc; moitié supérieure: jaune; bandes verticales rouges) 	MATIERE RADIOACTIVE	Sur les colis et petits containers de la catégorie II - JAUNE (classe IVb du R.I.D.) contenant de la matière radioactive. En cas d'avarie des colis ou petits containers, danger pour la santé par ingestion, inhalation, contact avec la matière qui se trouverait répandue ainsi que risque d'irradiation externe à distance. Colis ou petits containers à tenir éloignés des colis qui portent une étiquette avec l'inscription FOTO.
DC 1977	Comme l'étiquette précédente, mais trois bandes verticales rouges 	MATIERE RADIOACTIVE	Sur les colis et petits containers de la catégorie III - JAUNE (classe IVb du R.I.D.) contenant de la matière radioactive. Eviter de se tenir inutilement à proximité des colis ou petits containers. En cas d'avarie des colis ou containers, danger pour la santé par ingestion, inhalation, contact avec la matière qui se trouverait répandue ainsi que risque d'irradiation externe à distance. Colis ou containers à tenir éloignés des colis qui portent une étiquette avec l'inscription FOTO.
DC 1978	Trèfle schématisé, inscription RADIOACTIVE suivie du texte « Ne pas s'approcher sans nécessité » (Symbole et inscriptions noirs sur fond orange) 	MATIERE RADIOACTIVE	Sur les wagons transportant des colis ou petits containers contenant des matières radioactives présentant les dangers décrits plus haut (DC 1975, DC 1976 et DC 1977). Eviter de se tenir inutilement à proximité et de séjourner à moins de 2 m de la surface extérieure du wagon.

Numéro d'immatriculation de l'étiquette	Symbole et description	Signification	Applications
DC 1993	Parapluie ouvert noir sur fond blanc 	CRAINT L'HUMIDITE	Sur les colis et petits containers contenant des matières qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables.
DC 1992	Deux flèches noires sur fond blanc 	HAUT	Sur les colis comportant des récipients contenant certaines matières dangereuses liquides.
IC 33	Verre à pied, rouge sur fond blanc 	A MANIER AVEC PRECAUTION OU NE PAS CULBUTER	Sur les colis et petits containers comportant des récipients fragiles contenant certaines matières dangereuses.
DC 1938 ter	Etiquette triangulaire rouge avec un point d'exclamation noir (Trafic international) 	A MANOEUVRER AVEC PRECAUTION	Sur : <ul style="list-style-type: none"> — les wagons-réservoirs contenant des gaz comprimés, liquéfiés ou dissous sous pression ; — les wagons contenant certaines matières sujettes à l'inflammation spontanée ; — les wagons-réservoirs ou autres contenant certaines matières liquides inflammables.